

REPUBLIQUE DU [*insérer le nom du pays de l’Autorité Contractante[[1]](#footnote-1)*]

**AVIS DE MARCHÉ**

**POUR DES TRAVAUX**

Procédure ouverte internationale/restreinte

**< Intitulé du marché / Référence >**

**[Uniquement en cas de marché anticipé avec clause suspensive**

**Il convient de noter que l'attribution du marché est subordonnée à** signature d’un Accord ou d’un Contrat de Prêt entre la BOAD et l’autorité contractante.

**Cette condition n'a pas d'incidence sur les éléments de la procédure d'appel d'offres (tel sera le cas, par exemple, si le budget initialement prévu est différent, ou si le calendrier de mise en œuvre, sa nature ou ses conditions sont modifiés). Si cette condition n'est pas remplie, l’autorité contractante peut, soit renoncer au marché, soit annuler la procédure d'attribution, sans que les candidats ou les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation.]**

**DESCRIPTION DU PROJET**

# **1. Maître d’ouvrage**

1. **< Indiquer le nom de l’Autorité Contractante>**

# **2. Description du marché**

< Maximum recommandé : 10 lignes >

# **3. Nombre et intitulés des lots**

< Le cas échéant >

[Si la procédure d'appel d'offres est fractionnée en lots :

## Le soumissionnaire peut faire une offre pour < plusieurs ou tous les lots>.

## Chaque lot fera l'objet d'un marché séparé et les quantités indiquées aux différents lots seront indivisibles. Le soumissionnaire doit obligatoirement offrir l'ensemble de la ou des quantité(s) indiquée(s) à chaque lot. Les offres partielles ne sont en aucun cas prises en considération. Si un soumissionnaire remporte plusieurs lots, un marché global portant sur l’ensemble de ces lots peut être conclu.

## [Les soumissionnaires peuvent faire figurer dans leurs offres le rabais global qu’ils consentent en cas d'attribution de certains lots ou de tous les lots pour lesquels ils présentent une offre].

## L'attribution du marché se fera lot par lot, mais l’Autorité Contractante peut choisir la solution globale la plus avantageuse, compte tenu des rabais consentis.]

**CONDITIONS DE PARTICIPATION**

# **4. Éligibilité et règle de l’origine**

## La participation au marché est ouverte aux morales (participant soit individuellement, soit dans un groupement - consortium – de soumissionnaires) :

1. La participation aux appels d’offres est ouverte à toute personne morale d’un État éligible conformément à l’instrument financier utilisé < Référence de l’instrument à introduire >;
2. La participation aux appels d’offres est ouverte aux organisations internationales (par nature quel que soit le lieu où elles siègent). Les Organisations Internationales n’ont en effet à ce titre pas de nationalité. Ce sont des entités formées par au moins deux États et reconnues comme telles par un État tiers. Leur acte fondateur les définit comme non sujettes aux lois nationales du pays de leur Siège ;
3. Lorsque le financement couvre une opération mise en œuvre par l’intermédiaire d’une initiative régionale, la participation aux appels d’offres est ouverte à toute personne morale qui est éligible en vertu du point 1) ainsi qu’à toute morale d’un État participant à l’initiative concernée ;
4. Lorsque le financement couvre une opération cofinancée avec un État tiers, la participation aux appels d’offres est ouverte à toute personne morale qui est éligible en vertu du point 1) ainsi qu’à toute personne morale éligible en vertu des règles dudit État tiers.

Tous les biens fournis dans le cadre du présent marché doivent être originaires de ces pays.

**< A introduire en cas de procédure restreinte >**

**5. Candidatures**

Toute personne physique ou morale éligible (au sens du point 4 ci-dessus) ou groupement de ces personnes (consortium) peut soumettre une candidature.

Un consortium peut être, soit un groupement permanent doté d'un statut juridique, soit un groupement informel créé aux fins d'un appel d'offres spécifique. Tous les membres d’un consortium (c’est-à-dire le chef de file et tous les autres partenaires) sont conjointement et solidairement responsables devant l’autorité contractante.

La participation d'une personne physique ou morale inéligible (au sens du point 4) entraînera automatiquement l’exclusion de cette personne (si celle-ci fait partie d’un consortium, ce dernier sera exclu dans son ensemble).

**6. Nombre de candidatures**

**Une personne physique ou morale ne peut soumettre qu’une seule candidature, quelle que soit la forme de sa participation (à titre individuel ou en tant que chef de file ou partenaire d'un consortium présentant une candidature). Si une personne physique ou morale soumet plusieurs candidatures, toutes les candidatures auxquelles cette personne participe seront éliminées.**

**[En cas de lots:**

**Les candidats peuvent soumettre une candidature pour un seul lot, pour plusieurs lots ou pour tous les lots, mais une seule candidature par lot. Les marchés seront attribués lot par lot et chaque lot fera l’objet d’un marché distinct. Le nombre de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire ne peut faire l'objet d'aucune restriction.]**

**7. Interdiction d’association entre candidats retenus sur la liste restreinte**

**Toute offre reçue de la part de candidats dont la composition diffère de celle qui est indiquée dans le formulaire de candidature sera éliminée de la présente procédure restreinte, sauf autorisation préalable du de l’autorité contractante. Les candidats retenus sur la liste restreinte ne sont pas autorisés à s'associer ou à établir entre eux des relations de sous-traitance pour le marché en question.**

**8. Sous-traitance**

**La sous-traitance est autorisée à concurrence de XXX % de la valeur du marché.**

**9. Nombre de candidats retenus sur la liste restreinte**

**En fonction des candidatures reçues, le nombre de candidats invités à soumettre des offres détaillées dans le cadre du présent marché sera d'au moins 4 et de maximum 6. Si le nombre de candidats éligibles satisfaisant aux critères de sélection est inférieur au nombre minimum de 4, l’autorité contractante peut inviter les candidats en question à soumettre une offre. Si le nombre de candidats éligibles satisfaisant aux critères de sélection est supérieur au nombre maximum de 6, l’autorité contractante les classera en fonction des critères de réévaluation indiqués au point 10 ci-dessous.**

**10. Critères de sélection**

Pour pouvoir participer à l’attribution du marché, les candidats doivent prouver qu’ils remplissent les critères de sélection. Cette preuve doit être fournie par les candidats sous la forme des informations et des documents décrits dans les formulaires de candidature et sous toute autre forme que les candidats souhaiteraient utiliser.

Sauf disposition contraire, lorsque l’offre est soumise par un consortium, ces critères de sélection seront appliqués au consortium dans son ensemble:

a) [Dans le cas d'un marché sans lots ou d'un marché subdivisé en lots dans lequel aucun niveau minimum de capacité n'est fixé pour les différents lots: les critères de sélection applicables à chaque candidat sont les suivants: … ]

b) [Dans le cas d'un marché subdivisé en lots dans lequel un niveau minimum de capacité est fixé pour chaque lot: lot n° …(par exemple lot 1): les critères de sélection pour les soumissionnaires au lot n° …(par exemple lot 1) sont les suivants:]

Les critères de sélection doivent être clairs et non discriminatoires, et ne peuvent pas aller au-delà de l’objet du marché. La période de référence ne peut pas aller au-delà des 3 derniers exercices clos pour ce qui est de la capacité financière. Pour ce qui est de la capacité professionnelle et technique, la période de référence ne peut pas aller au-delà de 5 ans à compter de la fin du délai de soumission. Il importe d'être attentif à la nature des documents probants qui seront demandés pour les critères de sélection pertinents.

**Capacité économique et financière du candidat :**

L'objet de ce critère consiste à vérifier si le candidat (dans le cas d’un consortium, le consortium dans son ensemble) :

* ne sera pas économiquement dépendant du de l’autorité contractante si le marché lui est attribué, et
* a une stabilité financière suffisante pour donner suite au marché proposé.

**Exemples de critères économiques et financiers :**

* le chiffre d'affaires annuel moyen du candidat au cours des trois dernières années doit être d'au moins <…..> [FCFA

1. s'il est le seul candidat, il doit avoir accès à un crédit et à d'autres facilités financières suffisantes pour couvrir les flux de trésorerie requis pour la durée du marché. Dans tous les cas, le montant du crédit disponible doit dépasser l'équivalent de <……> [FCFA<critère de référence>
2. <critère de référence>

<etc.>

**Capacité technique et professionnelle du candidat :**

L'objet de ce critère consiste à vérifier si le candidat :

* possède ou non les ressources humaines permanentes, l'expertise et l'expérience suffisantes pour être en mesure de donner suite au marché proposé;
* n'est pas un candidat dépourvu d'expertise réelle dans les domaines relatifs au marché qui se contente de trouver et de proposer des experts qui répondent à la description du projet.

**Exemples de critères professionnels et techniques :**

* il doit avoir mené à bien au moins <X> projets d’une nature/d’un montant/d’une complexité comparables aux travaux couverts par l'offre qui ont été exécutés durant la période qui suit: < huit ans (cinq ans pour les secteurs économiques évoluant rapidement) à compter de la fin du délai de soumission, dates à préciser>. L’autorité contractante se réserve le droit de demander des copies des certificats de réception définitive signés par les maîtres d'œuvre/pouvoirs adjudicateurs pour les projets en question.

(Cela signifie que le projet auquel le candidat se réfère pourrait avoir commencé/avoir été exécuté/avoir été achevé à n'importe quel moment durant la période indiquée, mais ne doit pas nécessairement avoir commencé et avoir été achevé durant cette période, ni avoir été exécuté sur l’ensemble de ladite période.)

* il doit exécuter au moins 70 % des travaux du marché en utilisant ses propres ressources, ce qui signifie qu'il doit disposer de l'équipement, des matériaux et des ressources humaines et financières nécessaires pour lui permettre d'exécuter cette part du marché;
* s'il s'agit du chef de file d'une entreprise conjointe/d'un consortium, il doit être en mesure d'exécuter au moins 50 % des travaux du marché par ses propres moyens;
* s'il s'agit d'un partenaire d'une entreprise conjointe/d'un consortium (c'est-à-dire pas le chef de file), il doit avoir la capacité d'exécuter au moins 10 % des travaux du marché par ses propres moyens;
* tout son personnel d'encadrement doit avoir au moins <X> années d'expérience appropriée et avoir les qualifications, attestées, relatives à des travaux de nature similaire à celle du projet considéré

1. <critère de référence>
2. <critère de référence>

c) [Dans le cas d'un marché subdivisé en lots dans lequel un niveau minimum de capacité est fixé pour chaque lot: lot n° …(par exemple lot 2):

les critères de sélection pour les soumissionnaires au lot n° …(par exemple lot 2) sont les suivants:]

comme ci-dessus

*Capacité économique et financière du candidat* (à préciser comme ci-dessus):….

*Capacité technique et professionnelle du candidat* (à préciser comme ci-dessus):….

d) [Dans le cas d'un marché subdivisé en lots dans lequel des niveaux minimums de capacité sont ajoutés au cas où plusieurs lots sont attribués à un même soumissionnaire: par exemple

<dans le cas où un soumissionnaire soumissionne (par exemple à la fois au lot 1 et au lot 2), il doit respecter les critères de sélection suivants:]

*Capacité économique et financière du candidat* (à préciser comme ci-dessus):….

*Capacité technique et professionnelle du candidat* (à préciser comme ci-dessus):….

f) [Facultatif: tâches critiques

L’autorité contractante exige que les tâches critiques suivantes soient exécutées par le soumissionnaire lui-même ou, si l'offre est soumise par une entreprise commune/un consortium, par l'un des membres de cette entreprise ou de ce consortium: ….. (à définir)]

Les candidatures émanant de sociétés en partenariat constituant une entreprise conjointe/un consortium doivent également remplir les conditions suivantes:

* la candidature doit comprendre l’ensemble des informations requises dans le formulaire de candidature pour chaque membre de l’entreprise conjointe/du consortium, de même que les données de base pour l’exécution des travaux par le candidat;
* la candidature doit être signée de manière à lier juridiquement tous les membres de l’entreprise conjointe/du consortium. L’un des membres doit être désigné comme chef de file et cette désignation doit être confirmée par la présentation des procurations signées par les personnes autorisées représentant chacun des membres;
* tous les membres de l’entreprise conjointe/du consortium sont tenus de rester au sein de celle-ci/celui-ci pendant toute la période d’exécution du marché. Voir la déclaration figurant dans le formulaire de soumission

Si plus de 6 candidats éligibles satisfont aux critères de sélection ci-dessus, il sera procédé à une réévaluation de leurs points forts et de leurs points faibles afin de déterminer quelles sont les 6 meilleures candidatures. Lors de la réévaluation, seuls seront pris en compte les critères suivants:

**[Exemples:**

* Le plus grand nombre de projets sous le critère 3.1
* Le montant le plus élevé du projet sous le critère 3.1
* La préférence sera donnée à l’expérience dans le pays/la région <x>

1) <critère comparatif 1>

2) <critère comparatif 2>

<etc.>

**< A introduire en cas de procédure ouverte >**

# **5. Nombre d’offres**

**Les soumissionnaires peuvent soumettre plusieurs offres par lot. Les offres ne portant que sur une partie d’un lot ne seront pas prises en considération. Tout soumissionnaire peut indiquer dans son offre qu’il consentira une remise au cas où son offre serait retenue pour plus d’un lot. Les soumissionnaires <peuvent / ne peuvent pas> soumettre une offre pour une variante en plus de leur offre pour les travaux requis dans le dossier d’appel d’offres. Dans le cas d’une variante, l’évaluation se fera sans la variante.**

# **6. Sous-traitance**

**Le recours à la sous-traitance est autorisé.** Les sous-traitants, fournisseurs et entités dont les capacités sont prises en compte par le soumissionnaire pour les critères de sélection doivent être éligibles au regard des règles de nationalité et d’origine du programme de financement décrites au point ci-dessus.

# **7. Situations d’exclusion**

Les soumissionnaires doivent fournir une déclaration signée, incluse au formulaire de soumission pour un contrat de travaux, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations énumérées au point 2.2.2 du Guide des Procédures de passation de marché et règles d'attribution des contrats de la BOAD***.***

# **8. Possibilités de sous-traitance**

< Préciser si la sous-traitance est autorisée et, le cas échéant, le pourcentage maximal du montant du marché qui peut faire l'objet d'une sous-traitance >

# **9. Garantie de soumission**

[Les soumissionnaires doivent fournir une garantie de soumission de <montant à préciser dans une fourchette de 1 % à 2 % du budget disponible pour le marché, en distinguant les différents lots si nécessaire > EUR lors de la soumission de leur offre. Cette garantie sera restituée aux soumissionnaires non retenus une fois que l’appel d’offres aura été mené à terme, et à l’attributaire ou aux attributaires après la signature du contrat par toutes les parties.]

*OU* [Aucune garantie de soumission n’est requise.]

# **10. Garantie de bonne exécution**

Il sera demandé à l’attributaire de fournir une garantie de bonne exécution égale à **< insérer un pourcentage compris entre 5 et** 10 % **>** de la valeur du marché à la signature du contrat. Cette garantie doit être fournie avec le contrat contresigné dans un délai de 15 jours à compter de la réception par le soumissionnaire du contrat signé par l’Autorité Contractante. Si l’attributaire ne fournit pas la garantie requise dans le délai imparti, le contrat sera frappé de nullité.

# **11. Réunion d’information et/ou visite de site**

*[SOIT*  
Aucune réunion d’information n’est prévue.

*SOIT*  
Une réunion d’information et/ou une visite de site <obligatoire(s) / facultative(s)> sera / seront organisée(s) le <Date, lieu et coordonnées de la personne de contact pour confirmer la participation à préciser>.]

# **12. Validité des offres**

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

# **13. Date prévue de commencement du marché**

< Date >

# **14. Période de mise en œuvre des tâches**

< Précisez la période, en jours, allant de la signature du contrat, ou une autre date, jusqu’à la réception provisoire >

**CRITÈRES DE SELECTION ET D’ATTRIBUTION**

# **15. Critères de sélection**

[Les critères de sélection doivent être clairs et non discriminatoires et ne peuvent aller au-delà de l'objet du marché. La période de référence ne peut aller au-delà des trois dernières années. Il faut tenir compte des preuves documentaires qui devront être demandés pour les différents critères de sélection.

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux soumissionnaires. Dans le cas où les offres seraient soumises par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble :

< à préciser >

1. des informations sur les titres d’études et professionnels, avec l’indication du savoir-faire, de l’expérience et de l’expertise des personnes chargées de l’exécution ;
2. une liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années, assortie de certificats de bonne exécution pour les travaux les plus importants.
3. une déclaration indiquant l’équipement technique, l’outillage et le matériel dont disposera l’opérateur économique pour exécuter un marché de services ou de travaux;
4. une description de l’équipement technique et des moyens dont dispose l’opérateur économique pour s’assurer de la qualité, et une description de ses moyens d’étude et de recherche;
5. la mention des techniciens ou des organismes techniques dont dispose l’opérateur économique, qu’ils soient ou non intégrés à lui, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité;
6. une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels de l’opérateur économique et l’importance de son personnel d’encadrement pendant les trois dernières années;
7. l’indication des systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d’approvisionnement que l’opérateur économique pourra mettre en œuvre lors de l’exécution du marché;
8. l’indication des mesures de gestion environnementale que l’opérateur économique pourra appliquer lors de l’exécution du marché.

Il convient d’examiner les pièces justificatives qui doivent être sollicitées pour chaque critère de sélection.

**Capacité économique et financière du candidat :**

**Exemples de critères financiers :**

**-** le chiffre d'affaires annuel moyen du soumissionnaire au cours des trois dernières années doit être égal au moins à <…..> <FCFA>

**-** le soumissionnaire doit avoir accès à un montant de crédit qui dépasse <FCFA> <……>.

**Capacité technique et professionnelle du candidat :**

**Exemples de critères professionnels et techniques :**

**-** il doit avoir achevé au moins <X> projets dont la nature/le montant/la complexité est identique à la nature/au montant/à la complexité des travaux **sur lesquels** l'offre **porte** et ayant été mis en œuvre durant la période suivante : <ne peut pas aller au-delà de trois ans à compter de la date limite de soumission indiquez les dates>. Le maître d’ouvrage se réserve le droit de demander des copies des certificats de réception finale signés par les maîtres d'œuvre/le maître d'ouvrage des projets concernés.

# **16. Critères d’attribution**

Le seul critère d'attribution sera le prix : l'offre économiquement la plus avantageuse est l'offre conforme aux exigences techniques dont le prix est le plus bas.

## Les offres devront être libellées en <FCFA>.

**[**Option : Préférences communautaires

Une préférence peut être accordée à l’offre/proposition présentée par une entreprise/entité communautaire. Elle doit être quantifiée sous forme de pourcentage du montant de l’offre/proposition. Un tel pourcentage ne peut en aucun cas excéder quinze (15) pour cent. La marge de préférence communautaire doit être prévue au dossier d’appel d’offres. Lorsqu’une marge de préférence est appliquée, l’évaluation et la comparaison des offres doivent suivre les méthodes et étapes décrites dans le présent Guide et dans le modèle de rapport d’évaluation mis au point par la Banque.**]**

**SOUMETTRE UNE OFFRE**

# **17. Comment obtenir le dossier d’appel d’offres ?**

Le dossier d’appel d’offres est disponible à l’adresse Internet suivante : XXXXXX. Il est également disponible auprès de l’Autorité Contractante. Les offres doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire type de soumission pour les marchés de travaux inclus dans le dossier d’appel d’offres, dont les dispositions et la présentation doivent être strictement respectées.

# Informations complémentaires avant la date limite de remise des offres

Les soumissionnaires peuvent envoyer leurs questions par écrit à l'adresse suivante au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des offres, en précisant la **référence de publication** et **l'intitulé du marché** :

<Nom du contact  
Nom de l’Autorité Contractante - Adresse XXXX  
Adresse électronique>

L’autorité Contractante n'a aucune obligation de fournir des éclaircissements après cette date.

Tout éclaircissement apporté au dossier d'appel d'offres sera publié sur le site Internet de l’Autorité Contractante à l'adresse : XXXX au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres.

En parallèle, l’autorité contractante peut également publier les éclaircissements dans le média de son choix.

# **18. Date limite de soumission des offres**

< Heure et date à préciser >

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Les offres doivent être soumises, sous enveloppe scellée, exclusivement au maître d’ouvrage et être :

1. SOIT envoyées par courrier postal ou par service de messagerie, auquel cas la date du récépissé de dépôt font foi;
2. SOIT **remises en main propre** par le participant en personne ou par un agent **directement** dans les locaux du maître d’ouvrage contre **remise d’un accusé de réception signé et daté**, auquel cas l’accusé de réception fait foi.

L’**intitulé du marché** et la **référence de la publication** doivent être mentionnés sur l’enveloppe contenant l’offre et dans toute correspondance ultérieure avec le maître d’ouvrage.

**Les offres soumises par d’autres moyens ne seront pas prises en considération.**

En soumettant une offre, les soumissionnaires acceptent d'être informés des résultats de la procédure par voie électronique. Cette notification est réputée avoir été reçue à la date à laquelle le maître d’ouvrage l'a envoyée à l'adresse électronique indiquée dans l’offre.

# **19. Séance d’ouverture des offres**

< Date et lieu de la séance d’ouverture des offres >

20. Debriefing

Toute entreprise qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles son offre/proposition n’a pas été retenu doit en faire la demande. L’autorité contractante communiquera dans les plus brefs délais par écrit l’explication du rejet de la proposition. Si le soumissionnaire fait la demande d’assister à une réunion de débriefing, il devra en assumer tous les coûts.

# **21. Langue de la procédure**

**Toutes les communications écrites de cette appel d‘offres doivent être faites en français.**

# **22. Base juridique**

**Le** *Guide des Procédures de passation des marchés et règles d'attribution des contrats* *de la BOAD* disponible sur le site web www.boad.org/Documents.

1. Le terme « *Autorité contractante* » vise tout au long de ce document, l’Emprunteur ou le Service utilisateur des fonds prêtés par la BOAD. [↑](#footnote-ref-1)